Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Recu en préfecture le 20/12/2016

5L0~

Affiché le

ID: 033-253306310-20161220-2016_004_52-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE

10

DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Nbre de membres en exercice: 17 Nbre de membres présents: 10

Nbre de suffrages exprimés :

Votes: Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille seize, le vingt décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, en la salle du Conseil Municipal de Saint André de Cubzac

Date de convocation: 08 décembre 2016

Etaient Présents: Mmes GOT - GUILLEN -MONSEIGNE- PIASECKI - MM. FEDIEU -FERCHAUD - GIRARD - LORIAUD - PLISSON- OUESSON

Délibération N°2016-04-52: Animation Zones Humides et Bassins versants 2017 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Vu le CGCT:

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés :

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide:

Article 1. de manière à pouvoir assurer l'animation « zones humides et bassins versants » du SAGE en 2017, dont le coût total est de 46 500 € (42 000 € de salaires et charges et 4 500 € de frais de déplacements et de locaux) d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention de 32 550 € soit 70% auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne;

Article 2. d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré au Saint André de Cubzac le 20 décembre 2016

La Présidente

Mme. la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.